

Adobestock©antishock ; ©valeriyakozoritz ; ©Dian Elvina

## CONTRIBUTION DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE À LA CONSTRUCTION DE LA FUTURE STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (SRESRI) POUR LA PÉRIODE 2022-2027



### *Éditorial du Président*

#### ***Développer l'accès à la connaissance, à la science, à l'innovation, au progrès, pour construire une région attractive et solidaire***

Le CESER de la Région Occitanie a participé depuis de longues années, bien avant la création de la nouvelle Région, à la construction et au développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans le territoire, que ce soit en faveur des villes moyennes tel le réseau Castres-Albi-Rodez qui a permis la création de l'INU Champollion ou de la politique de sites, mais aussi l'organisation des communautés universitaires dans les métropoles.

Aujourd'hui, le CESER a adopté à l'unanimité une contribution s'appuyant sur les travaux validés, pour rappeler que la recherche et l'excellence concernent d'abord l'accès des étudiantes et des étudiants à l'enseignement supérieur, à la construction d'un parcours de formation et de qualification.

Mais cela n'exclut pas la recherche de l'excellence dans la connaissance, et la nécessité d'avoir une visibilité et une organisation qui permettent une reconnaissance internationale pour attirer les meilleurs chercheurs et progresser ensemble... pour que la flamme du siècle des lumières nous éclaire à nouveau et nous motive pour le XXI<sup>e</sup> siècle en faisant reculer la peur de la science, du progrès, du déclinisme et la haine de l'autre, de celui qui n'a pas la même couleur de peau, la même histoire, c'est un enjeu déterminant.

La formation tout au long de la vie, la création de richesses pour le développement durable, l'emploi et la sauvegarde de la planète font partie de notre horizon et de notre responsabilité en région. Cette contribution utile rappelle aussi le rôle et la place des acteurs économiques et sociaux dans les Conseils de site de l'Occitanie et la préparation aux métiers de demain.

Aux côtés de la Région, de l'État et des collectivités, le CESER sera présent.

Jean-Louis CHAUZY  
Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

## PRÉAMBULE

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le Conseil économique, social et environnemental régional assure avant tout une mission de consultation auprès du Conseil régional. Dans le cadre de saisines de la présidente de Région ou d'autosaisines, il émet des Avis qui constituent de véritables outils d'aide à la décision publique. Le CESER remplit également une mission d'évaluation et de suivi des politiques publiques régionales.

La région Occitanie dispose de ressources exceptionnelles en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Elle s'appuie pour cela sur une communauté académique qui représente tous les domaines scientifiques, un appareil de formation supérieur reconnu, un tissu industriel territorialement hétérogène mais moteur dans de nombreux domaines, un patrimoine culturel, artistique et historique et des acteurs de la médiation scientifique particulièrement dynamiques. Le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) 2017-2021 est arrivé à son terme. Aussi, pour construire sa future Stratégie régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) 2022-2027, la Région a choisi une démarche ouverte et transparente en associant en amont les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI), les territoires et le CESER.

Se saisissant de sa double mission d'appui et d'évaluation des politiques publiques, le CESER a répondu présent lors du premier cycle d'ateliers et a contribué à la première étape de diagnostic partagé de l'état des lieux et des enjeux.

Le CESER réaffirme ici son soutien à ce que fut globalement la politique régionale dans le cadre du SRESRI 2017-2021, notamment en faveur de la promotion des Villes universitaires d'équilibre (VUE) et celle de pôles de recherche stratégiques pour le territoire. Le CESER s'est exprimé à plusieurs reprises en ce sens tout en faisant un certain nombre de recommandations. En effet, le CESER depuis le début de sa mandature actuelle a régulièrement publié des Avis concernant directement le domaine de l'ESRI ou des Avis de synthèse qui couvrent entre autres ce domaine (Avis annuels sur les orientations budgétaires et le budget primitif ; Avis sur le Contrat de Plan État-région, la sortie de crise, les territoires d'industrie...)<sup>1</sup>.

À l'occasion de la deuxième étape, le CESER souhaite donc apporter son concours à l'élaboration de la future SRESRI 2022-2027 en reprenant certaines idées fortes et pertinentes au sein d'avis récents ; lesquelles sont mises en perspective dans les différents thèmes identifiés à l'occasion du premier cycle d'ateliers. Ces préconisations ne couvrent néanmoins pas tous les enjeux identifiés dans le document de synthèse rendu public ni de manière homogène ni de manière exhaustive. En effet certains sujets ont pu faire l'objet de travaux plus approfondis récemment et sont donc plus largement renseignés ici.

En propos liminaires, le CESER souhaitait rappeler qu'il a toujours manifesté son intérêt pour les questions relatives à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation et défend régulièrement un certain nombre de valeurs au sein de ses Avis sur ce sujet.

Tout d'abord, très attaché à ce que la communauté universitaire puisse faire reconnaître la réalité de son niveau par des labélisations, le CESER émet systématiquement le vœu d'une cohésion et d'une coordination des différents acteurs au plus haut niveau de la gouvernance universitaire ; le but à atteindre pour le CESER étant une reconnaissance nationale et internationale fondée sur l'excellence et non pas sur l'élitisme.

<sup>1</sup> Tous les Avis du CESER Occitanie sont publics et disponibles en version électronique sur son site internet [www.ceser-occitanie.fr](http://www.ceser-occitanie.fr)

Dans le même sens, le CESER a toujours montré son attachement à la démocratisation de l'accès et de la réussite à l'enseignement supérieur. Selon lui cette démocratisation doit passer par une politique de site dynamique sur tout le territoire. S'il ne s'agit pas de placer des antennes universitaires dans chaque ville du territoire, le CESER est convaincu de l'importance de la présence de l'enseignement supérieur dans des villes moyennes lequel doit pouvoir s'appuyer sur des laboratoires de recherche lorsque cela est possible.

En effet, lorsque la recherche est présente dans les villes dites universitaires d'équilibre, celle-ci est tout aussi excellente que dans les métropoles malgré des conditions d'exercice souvent plus difficiles ; difficultés contextuelles largement compensées par l'engagement du personnel administratif et de recherche. Le CESER a toujours été favorable à un soutien volontaire de la recherche dans les territoires autres que dans les centres académiques métropolitains. La vie académique est indispensable à l'aménagement et au développement économique des territoires.

Le CESER est également conscient que la question de l'accès et de la réussite à l'enseignement universitaire ne peut être traitée uniquement par le prisme académique. La crise sanitaire est en effet venue rappeler et renforcer la précarité sociale, économique et/ou sanitaire dans laquelle vivent de trop nombreux étudiants. Cette précarité protéiforme est un facteur supplémentaire qui freine la réussite des étudiants dans leurs cursus. Plus largement, les conditions de vie étudiante sont importantes pour la réussite et la question du transport ou encore celle du logement sont fondamentales pour permettre aux jeunes, notamment ceux issus des territoires ruraux ou éloignés des lieux d'enseignement, d'accéder et de réussir à l'enseignement supérieur. À ce sujet, le CESER engagera des travaux en 2022 sur le thème du logement, avec un focus particulier sur les jeunes, et devrait faire des préconisations sur ce sujet. Il est fondamental de pouvoir accompagner les étudiants dans leurs problèmes quotidiens (logement, transport, alimentation, accès aux soins...) en associant toutes les parties-prenantes.

Le CESER est convaincu que la formation tout au long de la vie est une voie d'émancipation sociale et économique. Le CESER a déjà eu l'occasion de proposer que les formations initiales et professionnelles préparent à choisir entre des scénarios et à se projeter dans la vie. Considérant que le contenu des métiers évolue de plus en plus rapidement et que de nouveaux métiers voient régulièrement le jour, il est indispensable que tous les acteurs des mondes académique et socio-économique, y compris les universités, s'approprient ce champ de formation.



Le CESER est aussi convaincu que l'innovation, la valorisation et le transfert ne sont pas que technologiques. Les sciences ont la capacité et doivent permettre de répondre plus largement aux questions sociétales et aux grands défis que les sociétés affrontent comme le changement climatique, les liens entre santé et environnement ou encore la pauvreté. Le CESER publiera bientôt ses travaux sur l'étude des transitions et fera des propositions pour la structuration académique à l'échelle de l'Occitanie sur ce sujet d'étude émergent.

## CONSTRUIRE UNE OFFRE DE FORMATION QUI PRÉPARE AUX MÉTIERS DE DEMAIN

En ce qui concerne la gouvernance, le CESER avait eu l'occasion d'indiquer qu'il était favorable à ce que les Régions soient signataires des contrats pluriannuels de site au même titre que l'État (ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche) et le regroupement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche concernés. Les Régions en tant que chefs de file de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sont consultées à l'occasion de l'élaboration de ces contrats. Ceux-ci incluent les cartes de formations et pourraient donc être, de manière opportune, négociés avec et signés par les Régions afin de conforter les orientations stratégiques votées par les Régions dans le cadre des Schémas régionaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), notamment la promotion des villes universitaires d'équilibre en Occitanie.

## ACCOMPAGNER L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET FAVORISER LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS



L'enjeu des innovations pédagogiques a récemment fait l'objet d'un avis en 2020<sup>2</sup>. Plusieurs préconisations avaient été formulées.

En ce qui concerne l'enjeu de développement d'innovations pédagogiques et d'accompagnements personnalisés en lien avec le développement du numérique, le CESER recommande avant tout que soit reconduit dans le futur SRESRI 2022-2027 le dispositif de soutien aux innovations pédagogiques existant dans le SRESRI 2017-2021. Il serait d'ailleurs intéressant d'avoir un soutien volontariste pour les cursus accueillant des étudiants ayant des besoins spécifiques (handicap, sportif de haut niveau, artiste...).

Le CESER propose également que la Région Occitanie puisse construire un maillage territorial d'infrastructures de communication collaborative pour des réunions et des enseignements à distance entre les sites d'enseignement supérieur à l'image par exemple de ce qui existe aux campus numériques de Bretagne et des Pays de la Loire<sup>3</sup> ou de ce qui existe entre les salles de réunion de la Région.

Le CESER encourage la Région et les autres collectivités territoriales à poursuivre le déploiement des réseaux d'accès notamment THD'Oc ; RéMip et HDMON pour que toutes les implantations des établissements d'enseignement supérieur et de recherche situées dans les villes universitaires d'équilibre et tous les sites « Campus connecté », disposent d'une liaison en très haut débit entre eux avec accès au Réseau RENATER et d'un accès à l'internet avec un très haut niveau de service.

En ce qui concerne les campus connectés, le CESER aurait souhaité qu'avant toute généralisation de ce dispositif, une évaluation qualitative eut été faite de la mise en place de ces « tiers-lieux » socialisants, labellisés et dédiés à la poursuite d'études, notamment dans le cadre de leur déploiement dans les territoires ruraux. Le CESER rappelle qu'il est indispensable de procéder à cette évaluation à l'image de ce qui a été réalisé sur le campus connecté de Romans<sup>4</sup> (démarche d'évaluation d'impact social). Le dispositif des campus connectés ne doit pas, et ne devra pas, se faire au détriment des mesures existantes et nécessaires à l'accompagnement et à l'accessibilité pour le logement et le transport des étudiants.

Le CESER est favorable à la formation systématique aux compétences numériques de tous les usagers des établissements d'enseignement supérieur : certification pour les étudiants et les personnels dans le cadre de la formation tout au long de la vie pour les personnels (ex : certification PIX<sup>5</sup>). Il est indispensable de promouvoir un socle minimal de compétences numériques à tous les niveaux de formation. Une attention particulière pourrait également être portée à la formation et à la mise à niveau aux « logiciels métiers ».

Plusieurs projets IDEFI<sup>6</sup>, IDEFI-N<sup>7</sup> ou Nouveaux Coursus à l'Université sont portés par les établissements de la région Occitanie. Certains établissements comme l'ENSFEA disposent même d'une très grande expertise dans le domaine des innovations pédagogiques. Le CESER avait proposé que soit constitué un centre de ressources à l'échelle de la région pour mutualiser les pratiques et faciliter la formation des équipes pédagogiques. Cette structure pourrait prendre la forme d'une chaire ou d'un groupement d'intérêt public et contribuerait également à financer des allocations doctorales, des chercheurs invités, des stages et l'organisation de manifestations scientifiques.

<sup>2</sup>CESER Occitanie. "Comment soutenir les innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur en Occitanie". Avis adopté le 30 septembre 2020.

<sup>3</sup><https://campusnumerique.u-bretagne-normandie.fr/> (consulté le 13/01/2022).

<sup>4</sup><https://page.impacttrack.org/campus-connecte-romans> (consulté le 13/01/2022)

<sup>5</sup><https://pix.fr/> (consulté le 13/01/2022)

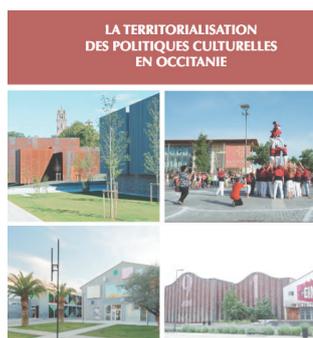
<sup>6</sup>IDEFI : Initiatives d'Excellence en Formations Innovantes

<sup>7</sup>IDEFI-N : Initiatives d'Excellence en Formations Innovantes Numériques

Dans une logique de continuum Bac-3/Bac+3, le CESER propose que la Région avec l'État puisse garantir la disponibilité d'un équipement informatique individuel dans tous les établissements d'enseignement supérieur, géré par ces mêmes établissements et adapté aux besoins de chaque apprenant durant ses études par une intervention ciblée et équitable. La crise sanitaire n'a été que le révélateur d'une précarité numérique pour certains étudiants. Le modèle économique doit être trouvé entre les établissements, l'État, la Région et éventuellement d'autres collectivités territoriales.

Le CESER s'associe à la Conférence des présidents d'université (CPU)<sup>8</sup> pour que soit créée une aide étudiante régionale pour le numérique. Pour information, le coût moyen par étudiant des services de téléphonie et d'internet est d'environ 50 € par mois ce qui représente 4,5 % des charges de la vie courante en région<sup>9</sup>.

Par ailleurs, le CESER est bien sûr favorable à la construction d'un socle commun de connaissances pour tous les étudiants autour de valeurs communes. Le CESER conduit actuellement des travaux sur les transitions et devrait faire des préconisations en ce sens.



Le CESER a également publié un Avis sur « la territorialisation des politiques culturelles en Occitanie »<sup>10</sup>. À cette occasion, il était rappelé que « l'éducation artistique et culturelle contribue à favoriser l'accès à la culture et participe à la formation de la sensibilité et permet de rendre accessible l'art, qui est aussi un outil de compréhension du monde ». La Région dispose sur son territoire d'une offre complète de formations artistiques supérieures, cela aussi bien dans le champ des arts visuels (art, design, design graphique) que du spectacle vivant (musique, théâtre, danse). Néanmoins cette offre ne concerne que les étudiants choisissant ces parcours. Le CESER avait proposé par exemple de développer des résidences d'artistes et d'auteurs et des programmes d'émergence artistique y compris dans les établissements d'enseignement supérieur.

Le CESER est également sensible à l'enjeu des stéréotypes de genre sur les formations et les métiers. Néanmoins, dans son Avis « L'orientation, pour des choix éclairés tout au long de la vie »<sup>11</sup>, le CESER avait rappelé que les stéréotypes de genre se construisent dans la durée et que seules des actions déployées dès le primaire, impliquant les élèves des deux sexes, les parents et les enseignants, présentent des résultats positifs. Le CESER avait également suggéré dans son Avis sur le Budget primitif 2022<sup>12</sup> de poursuivre et renforcer sa politique de lutte contre les déterminismes sociaux et sociétaux de genre à l'occasion de l'orientation vers et de l'accès à l'enseignement supérieur dans le cadre de sa stratégie de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

## AMÉLIORER LA VIE ÉTUDIANTE, FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ, DE RÉUSSITE ET DE BIEN-ÊTRE



La crise sanitaire a révélé la précarité sociale et sanitaire dans laquelle de nombreux étudiants vivent. Des mesures d'urgence ont été mises en œuvre de manière coordonnée principalement entre le CROUS et les établissements en ce qui concerne la gestion locative, le soutien psychologique, l'activité physique ou encore l'alimentation. De très nombreuses initiatives portées par d'autres acteurs ont été également recensées (renforcement de soutien psychologique, distribution de colis alimentaires, animations en ligne...). Les services de santé universitaire (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé - SUMPPS) présent dans chaque université ont été mobilisés et ont sans aucun doute contribué à limiter le nombre d'étudiants malades de la Covid-19. Néanmoins, les sites délocalisés hors des métropoles disposent d'un accès plus difficile à ce service universitaire. Il faut également noter la difficulté d'accès aux soins pour les étudiants. Actuellement, seule la moitié des universités françaises sont dotées d'un centre de santé universitaire lequel permet d'accueillir, de faire de la prévention et de soigner les étudiants.

<sup>8</sup>La Conférence des présidents d'université (CPU) a changé de nom au 1er janvier 2022 pour s'appeler France Universités.

<sup>9</sup>La FAGE estime que, en 2020, pour un étudiant de 20 ans en Licence à l'université, sans double inscription, non boursier et décohabitant (ne vivant plus au domicile familial), les frais de vie courante, fixes au cours des différents mois de l'année : loyer et charges locatives, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements et produits d'hygiène et d'entretien s'élève à 1 131,53 € par mois [https://www.fage.org/ressources/documents/3/6316-2020-08-17-DP\\_FAGE\\_IDCR\\_2020\\_VF.pdf](https://www.fage.org/ressources/documents/3/6316-2020-08-17-DP_FAGE_IDCR_2020_VF.pdf) (consulté le 13/01/2022)

<sup>10</sup>CESER Occitanie. La territorialisation des politiques culturelles en Occitanie. Avis adopté le 27/10/2017

<sup>11</sup>CESER Occitanie. « L'Orientation, pour des choix éclairés tout au long de la vie ». Avis adopté le 30 septembre 2020.

<sup>12</sup>CESER Occitanie. « Avis sur le budget primitif 2022 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ». Avis adopté le 14 décembre 2021

D'une manière générale, le CESER encourage les structures mutualisées entre les établissements pour accueillir et faciliter les démarches pour les étudiants nationaux et/ou internationaux. Ces structures comme la Welcome Desk de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées ou le Service accueil international étudiants – chercheurs de l'Université Montpellier 3 Paul Valéry proposent de manière plus ou moins intégrée des offres de services comme l'aide au logement ou la prime d'activité (CAF), le renouvellement des titres de séjours (préfecture), les bourses (CROUS) ou encore l'accompagnement des démarches pour Parcoursup.

Dans son Avis « Comment soutenir les innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur en Occitanie » récemment publié, le CESER a recommandé de promouvoir des espaces de travail partagés, équipés et connectés à une infrastructure numérique à très haut débit sur le territoire et soutenu par les collectivités territoriales. Ce partage peut être envisagé entre les étudiants et des télétravailleurs afin de mixer les publics et favoriser les interactions entre le milieu de l'enseignement supérieur et le monde professionnel.

## SOUTENIR UNE RECHERCHE D'EXCELLENCE PORTEUSE DE DÉVELOPPEMENT POUR LES TERRITOIRES

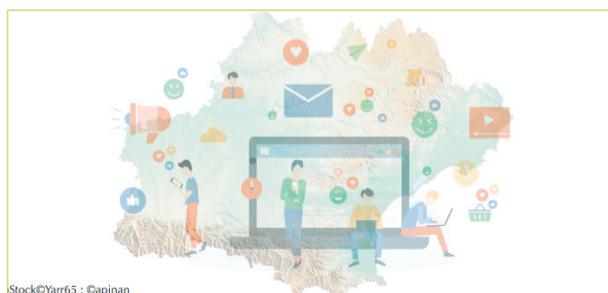
Le CESER recommande à la Région de reconduire le dispositif du SRESRI 2017-2021 de « soutien aux allocations doctorales ».



Le CESER approuve la politique des défis-clés. À l'occasion de son Avis sur la filière dermo cosmétique<sup>13</sup>, le CESER avait pu exprimer une recommandation de développer des outils incitatifs favorisant la mise en réseau des acteurs à l'échelle régionale. Le CESER y voit notamment l'intérêt de favoriser des approches interdisciplinaires entre ces différents domaines de recherche et de placer la région Occitanie parmi les pôles de recherche reconnus dans certains secteurs d'activité.

Néanmoins, le CESER encourage la Région à proposer également dans sa future SRESRI 2022-2027 un appel à projets spécifique qui viserait à stimuler la transdisciplinarité.

Dans son Avis sur le numérique<sup>14</sup>, le CESER exprimait à titre d'exemple l'intérêt des sciences du numérique et du croisement avec d'autres disciplines, notamment pour résoudre ou du moins comprendre le fonctionnement de systèmes complexes qu'ils soient naturels (ex : fonctionnement des écosystèmes) ou sociotechniques (ex : développement des territoires péri-urbains).



Dans le cadre du plan de relance, l'action « Préservation de l'emploi R&D » vise à renforcer les liens entre la recherche publique et les entreprises tout en préservant les compétences en R&D. Ainsi des salariés du privé pourraient être mis à disposition d'un laboratoire public dans le cadre d'un contrat de collaboration. Si la prise en charge partielle du salaire et celle de frais de fonctionnement (15 000 €/personne/an) sont prévues par l'État, ces dernières pourraient ne pas être suffisantes pour mener à bien les collaborations. Aussi, le CESER dans son avis sur le numérique<sup>15</sup> avait proposé que la Région accorde à chaque contrat de collaboration, signé dans ce cadre entre un laboratoire public et une entreprise située en Occitanie, une enveloppe budgétaire complémentaire pour les frais de fonctionnement de la recherche collaborative par appel à projet. Le CESER voit ici une réelle opportunité de favoriser ce type de contrats dans certaines filières, notamment celle du numérique, et de pérenniser sur le long terme des liens entre des laboratoires publics et des entreprises du secteur privé.

<sup>13</sup>CESER Occitanie. « La dermo-cosmétique, une filière d'excellence pour l'Occitanie : de l'écosystème à la filière ». Avis adopté le 18 février 2019.

<sup>14</sup>CESER Occitanie. « Comment mettre le numérique au service de l'humain et des territoires ». Avis adopté le 23 novembre 2021.

<sup>15</sup>Ibid.

## BÂTIR UNE STRATÉGIE DE L'INNOVATION AMBITIEUSE ET LISIBLE

Le CESER pense qu'il est opportun de renforcer les liens entre la recherche publique et le secteur privé. Par exemple, la création d'antennes par les pôles de compétitivité sur des territoires autres que les territoires initiaux de constitution des pôles est une démarche engagée par certains pôles à vocation nationale lorsque les territoires en question présentent des compétences reconnues. Le CESER invite donc la Région Occitanie mais aussi les autres acteurs publics ou privés du numérique à évaluer l'opportunité d'un rapprochement avec le pôle de compétitivité du numérique basé en Île-de-France, Cap Digital.

## AMPLIFIER LE DIALOGUE SCIENCE ET SOCIÉTÉ

En référence aux deux derniers précédents budgets primitifs, la Région Occitanie consacre moins de 0,03 % de son budget à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (DCSTI), moins de 20 centimes d'euro par habitant et ne se positionne pas comme la Région la plus performante sur ce volet. Malgré le dynamisme de la CSTI en Occitanie mis en évidence par l'étude de l'OCIM<sup>16</sup>, le CESER recommande à la Région d'augmenter sensiblement son budget sur la DCSTI.

## DÉVELOPPER L'INTERNATIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Le CESER s'était réjoui à l'occasion de son avis sur le Budget primitif 2021<sup>17</sup> que la Région ait envisagé de mettre en œuvre un dispositif d'accueil de chercheuses et chercheurs étrangers en lien avec les Défis clés. Il s'agissait d'une recommandation émise par le CESER à l'occasion de son Avis sur le BP 2020. Un tel dispositif permettra non seulement de développer les compétences dans les laboratoires régionaux mais aussi de favoriser les partenariats avec des laboratoires étrangers en vue notamment de soumettre des projets collaboratifs internationaux. En 2020, quatre défis clés ont été lancés et onze nouveaux défis en 2021. La présentation du Budget primitif 2022 a confirmé l'ambition de la Région sur ce sujet mais il a été précisé que les communautés académiques n'avaient pas encore pu mettre en œuvre ce dispositif d'accueil. Le CESER soutient la Région dans son ambition et recommande de rappeler aux porteurs des défis clés l'importance et la nécessité de mettre en œuvre ce dispositif d'accueil.

<sup>16</sup>L'OCIM (Observation, Coopération, Information, Muséales) en partenariat avec le réseau « Science(s) en Occitanie », a réalisé l'étude intitulée « Paysages et dynamiques de la Culture scientifique, technique et industrielle en Occitanie »

<sup>17</sup>CESER Occitanie. « Avis sur le budget primitif 2021 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ». Avis adopté le 15 décembre 2020.

Cette contribution a été élaborée sous l'autorité de la Commission  
« **Enseignement Supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert et Innovation** »

## Le Bureau

### Président

Alain RADIGALES

### Vice-présidente

Karen SERRES

### Secrétaire

Isabelle MONTIER

\*\*\*\*\*

## Les membres

Elvire de ALMEIDA LOUBIERE  
Ludovic ARBERET  
Nicole BAROLLO  
Gilles BESSON  
Gilles BIRBES  
Martial BRENAC  
Francis DECOUCUT  
Patrick DELFAU  
Jacques DIETRICH  
Nicolas DUBOURG  
Pascal DUMY  
Claude DUPUY  
Christelle FARENC  
Chantal GAUTHIER  
Emmanuel GLOUMEAU

Didier KATZENMAYER  
Sylvain LABBE  
Stéphanie LACAMBRA  
Emeline LAFON  
Elisabeth LAVIGNE  
Philippe LEROUX  
Virginie MAHDI  
Célian MALOSSE  
Catherine MIFFRE  
Belkacem MOUSSAOUI  
Florian PASCUAL  
Philippe PATITUCCI  
Martine PEDULA  
Michel RAFFI  
Patrick ROUX

## CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



**Siège**  
18 allées Frédéric Mistral  
31077 Toulouse Cedex 4  
Tél. 05 62 26 94 94  
Fax 05 61 55 51 10  
ceser@ceser-occitanie.fr

**Site de Montpellier**  
201 av. de la Pompignane  
34064 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 22 93 42  
Fax 04 67 22 93 94  
ceser@laregion.fr

[www.ceser-occitanie.fr](http://www.ceser-occitanie.fr)



L'intégralité de la contribution est téléchargeable sur le site internet <http://www.ceser-occitanie.fr>  
Chargé de mission : Thomas BONIERBALE ■ thomas.bonierbale@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 81  
Secrétariat : Angélique CANO ■ angelique.cano@ceser-occitanie.fr ■ +33 5 62 26 94 99